

FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE PROGRAMME

NIVEAU(X):

- **BS – BE Manœuvre – H0V**
- Initial Recyclage

OBJECTIFS :

- Connaître les prescriptions de sécurité de la norme NF C18-510
- Savoir ce que son niveau d'habilitation autorise ou interdit
- Choisir les protections et moyens de prévention adaptés
- Adapter les choix des matériels en fonction des domaines de tension

PUBLICS CONCERNÉS :

- Personnel ayant à pénétrer sans surveillance dans un local à risque de choc électrique pour des travaux non électriques
- Personnel opérant sur les installations ou les ouvrages électriques

LES MOYENS PEDAGOGIQUES :

CTD-CRÉA propose de réaliser cette formation en alternant :

- des apports conceptuels, législatifs et techniques ;
- des films vidéo et diaporama;
- une remise de documentation ;
- mise en situation réelle sur une installation ou une installation type ou à défaut à l'aide de coffret pédagogique.

PROGRAMME :

Cette formation se compose des (du) module(s) suivant(s) :

- Module recyclage n°3

Le détail de ce(s) module(s) est disponible dans les annexes suivantes.

VALIDATION DE LA FORMATION :

Contrôle des acquis théoriques en vue de la délivrance de l'habilitation.

DUREE TOTALE DE LA FORMATION:

10,5 heures

FORMATION HABILITATION ELECTRIQUE Module recyclage N°3 (BS, BE Manoeuvre, HE Manoeuvre)

PRE-REQUIS :

Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage

PROGRAMME :

- Citer les limites de son titre d'habilitation (autorisation et interdits, zones, etc.).
- Enoncer les instructions de sécurité spécifiques aux opérations de son titre d'habilitation.
- Citer les équipements de protection collective (barrière, écran, banderole, etc.).
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages spécifiques aux opérations.
- Risques liés à l'utilisation et à la manipulation de matériels et outillages utilisés spécifiques aux opérations.
- Décrire les étapes de la mise en sécurité d'un circuit (pour les BS).
- Lister les mesures de prévention à observer lors d'une intervention BT élémentaire (pour les BS).
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13.

La pratique consiste à une mise en situation réelle sur une installation ou une installation type.